

Bonjour Mesdames et Messieurs,

L'ensemble de la FCPE Chaville vous remercie de l'organisation de la réunion de vendredi soir dernier et des riches échanges que nous avons pu avoir avec l'ensemble des acteurs concernés.

Suite à cette réunion, nous vous rappelons les demandes de la FCPE :

- **Pas de facturation et encore moins de pénalités pour un repas réservé non pris**, surtout en cas d'absence de l'enfant à l'école. Nous n'avons pas de justificatif à fournir à l'école pourtant obligatoire, il n'est pas cohérent d'en demander pour la cantine scolaire. Sur ce point **nous avons noté que vous étiez prêts à accorder 5 absences de tolérance sur l'année** où il n'y aurait pas besoin de justificatif, et que des cas dérogatoires pourraient être instaurés en cas de maladie chronique de l'enfant.
- **Notez que la désinscription devrait être possible jusqu'à la veille minuit**. Nous rejoignons et comprenons votre souci de gaspiller le moins possible, il convient d'éviter que les repas soient réchauffés s'ils ne vont pas être consommés. Ainsi ces repas non consommés peuvent être redistribués (contre [déductions fiscales](#) à des associations, contre compensation financière à des particuliers, ou en avantage en nature aux employé-e-s de la mairie).
- **Nous acceptons l'idée d'une pénalité** de 25% du Quotient Familial en cas de repas non réservé **si et seulement s'il est possible de réserver jusqu'à minuit la veille**. Nous comprenons bien votre besoin d'évaluer le plus tôt possible le nombre de repas pris pour ajuster les commandes et ce qui est cuisiné : néanmoins nous avons du mal à imaginer que les annulations et inscriptions de dernière minute constituent une part conséquente du nombre de repas, et que cette variation soit très pénalisante : vous nous avez dit qu'il y a environ 80% d'élèves qui vont à la cantine en général, donc vous avez une idée globale du nombre de repas qui doit se situer entre 78% et 82% des élèves scolarisés chaque jour. Par ailleurs comment garantir un repas (qui sera payé) à chaque enfant si vous n'avez aucune idée des réajustements à faire le jour même ? **Nous avons noté que vous étiez prêts à revenir aux 72h mais cela nous paraît loin d'être suffisant**. Nous pensons que la pénalité mieux pensée en fonction du QF devrait réduire le nombre de repas pris mais non réservés, de même qu'une accessibilité repensée du système d'inscriptions. En effet nous imaginons que les 15% de non-inscrits en juin 2023 doivent être le fait des QF max qui veulent se laisser la possibilité de désinscrire sans rien payer, les familles qui aimeraient vous prévenir sans pouvoir le faire du fait du délai de 72h, et les personnes ayant des difficultés avec le numérique.
- **Nous avons relevé que vous portiez une certaine attention au problème de l'accessibilité du système de réservations**, avec possibilité de s'inscrire directement en mairie ou par téléphone. C'est une amélioration appréciable. Nous vous avons demandé un possible relais dans les écoles, en supposant que la majorité des parents préféreront l'option numérique.
- Nous vous rappelons qu'**une attention particulière doit être également portée au cas des parents séparés**, et qu'aucun des deux parents ne doit être en mesure de faire gonfler la facture de l'autre avec votre système de réservations. Les parents séparés ou non, dans une relation conflictuelle ou non, devraient avoir un accès en propre au planning d'activités et de cantine des enfants.

Vous nous avez répondu que les concernés doivent écrire à : activites.famille@ville-chaville.fr pour trouver une solution sur mesure. Nous pensons néanmoins que vu que l'autorité parentale partagée date de 1970 il faudrait que cela soit pris en compte par le portail famille.

Par ailleurs, **nous rappelons que tout ceci doit s'accompagner de communication efficace envers les parents** non seulement au moment du changement de modalités mais aussi au moment des inscriptions en mai et avant chaque rentrée scolaire, sous divers formats. Les parents n'ont pas à payer le prix de l'ignorance des règles.

Nous sommes prêts à évaluer l'impact de ce que nous vous proposons au bout de 6 mois de fonctionnement, soit en juillet 2025, à partir des données des 6 premiers mois de l'année. Cela devrait permettre d'analyser ensemble le coût des changements de dernière minute, et si cela paraît trop conséquent, nous pourrions réfléchir à d'autres modalités avec vous.

Nous avons pris note que vous alliez nous faire des propositions d'amendement du règlement périscolaire dans la semaine. Nous attendons vos nouvelles propositions pour jeudi 21 novembre au plus tard. Sans réponse de votre part, nous nous réservons le droit de continuer nos actions de contestations d'une autre manière. [La pétition en ligne que nous avons lancée](#), doublée d'une pétition papier qui a commencé à circuler dans certaines écoles de Chaville, a recueilli quelque **400 signatures**, et les parents rencontrés aux abords des écoles soutiennent massivement les demandes de la FCPE.

Nous souhaitons que Chaville devienne une ville aussi accueillante pour les familles que Vélizy-Villacoublay, Ville-d'Avray ou Antony. Parmi les facteurs contribuant au bien-être des familles, les modalités d'inscription à la cantine et au périscolaire jouent un rôle important. Nous aimerions que la mairie manifeste davantage sa capacité à comprendre le quotidien parfois imprévisible des parents, ainsi que sa confiance dans les efforts qu'ils déploient pour faire de leur mieux.

Nous vous remercions de l'attention portée à nos échanges et pour la réponse à ce courrier.

Cordialement,

La FCPE Chaville.